

**Economie.** La Chambre de commerce et d'industrie plaide pour une redistribution équitable des ressources fiscales.

## Victimes inattendues de l'austérité

■ « Nous ne voulons pas nous exonérer des efforts consentis au niveau national pour redresser le pays », déclarait Nicole Peloux, présidente de la CCIT (Chambre de commerce et d'industrie territoriale), vendredi dernier au siège du CFA de Manosque à l'occasion d'une conférence de presse faisant suite à un vote largement majoritaire des CCI portant sur une motion de défiance à l'égard du gouvernement actuel.

Par l'effet des hasards du calendrier ou bien d'une sagesse qui vient à point nommé, lors de cette conférence de presse il n'aura pas été autant question de la défiance des chambres consulaires à l'égard du gouvernement, votée dans un esprit de défense des entreprises, que des rapports qu'entretient la CCIT du 04 vis-à-vis de la Chambre régionale.

### Péréquation à sens unique ?

Les griefs qu'a soulevés Nicole Peloux lors de sa conférence de presse ont porté davantage sur la façon dont a été mise en place en région Paca la réforme de 2010 sur la régionalisation des chambres consulaires.

Pour la présidente de la CCIT bas-alpine, « une telle réforme ne peut se faire de façon uniforme sur le territoire national ; en zone rurale, une CCI a vocation de service public aux entreprises ».

Depuis la réforme 2010, c'est au niveau régional que les ressources fiscales sont prélevées sur les entreprises aux fins de financement des chambres consulaires. Par la suite, les chambres régionales redistribuent la manne financière aux CCIT départementales. Et c'est là que le bât blesse :

« Dans les Alpes de Haute-Provence, nous sommes devenus contribu-



La présidente de la CCIT 04 Nicole Peloux plaide pour une solidarité envers les territoires ruraux. PHOTO M.T.

teurs nets », lançait, impavide, Nicole Peloux. Et d'enfoncer le clou : « Les entreprises de notre département contribuent davantage au financement de la Chambre régionale qu'elles n'en reçoivent ».

Pour la présidente de la CCIT 04, le diagnostic est clair : les entreprises du département sont pénalisées.

Elles passeraient de 1,6% de pression fiscale à 3,02% alors que les entreprises des départements urbains de la région passent de 4,6% à 3,02%.

En valeur absolue, alors que les entreprises bas-alpines versent 4,8 millions d'euros à la Chambre

régionale, elles reçoivent moins de 2,6 millions pour la CCIT : un manque à gagner considérable en matière d'apport logistique, d'ingénierie et de conseil pour se développer, alors même que 8500 entreprises sont ressortissantes de la CCIT 04 : « C'est un manque flagrant de solidarité entre les territoires ».

Dans cette situation inédite, la CCIT 04 votera pour la première fois un budget en déficit. C'est pourquoi Nicole Peloux lance un appel solennel à la Chambre régionale pour que cette dernière révise son attitude à l'égard des départements ruraux :

« Faire disparaître un échelon territorial, c'est fragiliser le territoire, plaideait Nicole Peloux, il y a des endroits où existent des marges de manœuvre pour faire des économies et d'autres où c'est impossible ».

Étant donné que la réforme a été faite en 2010 sous Sarkozy, on se demande bien ce que le gouvernement actuel a à voir en cette affaire. Sauf à considérer que le mépris de ce dernier envers les travailleurs dans sa volonté abusive de réduire le prétendu coût du travail ne soit pas suffisamment suivi d'effets aux yeux des chefs d'entreprise...

MORGAN TERMEULEN